

Approbation du PV de la réunion du 26 octobre 2023

Le PV est approuvé

MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Les bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public) ainsi que les assistants maternels et les assistants familiaux.

Ces agents, pour percevoir cette prime, doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1^{er} janvier 2023,
- être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond, prévu par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires et suivant les règles définies.

BONS D'ACHATS EMPLOYES

Le Maire rappelle que chaque année un bon d'achat est offert aux employés communaux. Au 01/12/2023, la commune compte trois employés communaux et une bénévole pour la bibliothèque.

Il est également proposé d'offrir un bon d'achat à Gilles Vessayre pour sa disponibilité et son implication dans la gestion de l'église et Annie Filaire pour son investissement et sa disponibilité pour l'organisation des colis et repas aînés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les bons d'achat pour les employés communaux et d'ajouter aux bénéficiaires Gilles Vessayre et Annie Filaire.

CHANGEMENT VANNE MONTESTUDIER

Le 2^{ème} adjoint fait le point sur les travaux en cours. Les vannes de Molimard, Pissis et Lamothe ont été remplacées et un compteur général a été ajouté à Pissis.

Vu la déperdition d'eau constatée entre Pissis et Combelles, vu la nécessité de résoudre ce problème de fuite, vu le devis 20 231 732 du SGEB, vu l'usure constatée :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide valider le devis sus mentionné pour le changement de vanne à Montestudier.

POINT EPAREUSE

Le Maire fait le point sur le débroussaillage effectué par l'entreprise AUBERT.
Il avait été demandé de passer sur les routes communales ainsi que les chemins forestiers de la commune.

Pour 2023, le nombre d'heures effectuées est de 186 H (environ 90 H en 2022). Cette augmentation est en partie due à une croissance accrue de la végétation, il a donc fallu passer à un plus grand nombre d'endroits.

L'équipe municipale salue la qualité de la prestation.

VALIDATION CHIFFRAGE POSE DE REGARDS METALLIQUES

Le Maire intéressé à l'affaire quitte la salle.

Le 2^{ème} adjoint informe le conseil municipal d'un ruissellement excessif en deux points : au village du Chomet et au village de Combres.

Vu l'absence de regards métalliques dans ces deux villages ; Vu les problèmes posés par le ruissellement de l'eau ; Vu le devis de la société REVERDO DV22502 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide valider le devis susmentionné pour la fourniture et la pose de regards métalliques.

CHANTIER FORESTIER

Le Maire rappelle la procédure lors de réception de déclaration de chantier forestier qui consiste à transférer les documents à M Pourrat de la Chambre d'agriculture afin que ce dernier se déplace pour établir un état des lieux avant le début et un autre à la fin du chantier.

Le Maire indique qu'en ce qui concerne la dernière déclaration, aucune visite sur place n'a été effectuée mais que des photos ont été demandées à la société en charge du chantier.

De plus, il a été constaté qu'un poteau béton ENEDIS avait été déchaussé.

FESTIVAL COURT METRAGE

Le Maire fait lecture du courrier reçu de Justine Planchon, bénévole en charge de la bibliothèque.

Il est demandé de faire une projection de court métrage dans le cadre du festival de court métrage le 22 mars prochain à la salle des fêtes.

Vu l'absence de réservation de la salle des fêtes à cette date ;

Vu le succès des précédentes éditions ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser cette projection.

MINI FESTIVAL CULTURE GEEK

Le Maire fait lecture de la proposition reçue de Justine Planchon, bénévole en charge de la bibliothèque d'organiser un mini festival de la culture Geek les samedi 04 et dimanche 05 mai 2024 à la salle des fêtes, en partenariat avec la MDHL et la COMCOM

Vu le devis présenté par l'association Adventure Games (basée à Usson en Forez) pour la prestation suivante : 6 consoles de jeux / un stand Just Dance / un casque de réalité virtuelle (installation et animation comprises), le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis d'Adventure Games en ajoutant la mention « sous réserve de participation de la CCRHA ».

REPAS DES AINES 2023 et 2024

Claude Tisseur, 1^{er} adjoint et Annie Filaire, conseillère municipale font le point sur le repas des aînés.

Au total, 30 personnes étaient inscrites mais il y a eu deux désistements de dernière minute. Pour mémo, tous les habitants de la commune de plus de 65 ans sont conviés au repas. S'ils ne souhaitent pas assister au repas, un colis leur est adressé.

Vu la volonté de maintenir le lien social et de célébrer nos aînés ; vu que le colis était initialement mis en place pour ne pas défavoriser les personnes dans l'impossibilité de se déplacer ; Vu le fait que le repas est délaissé au profit du colis ;

Le conseil municipal décide :

- de maintenir le repas des aînés pour tous les résidents de la commune âgés de 65 ans et plus
- de fixer l'âge minimal pour pouvoir bénéficier du colis des aînés à 70 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

Cette année, le conseil municipal décide de déposer 3 dossiers de demande de subvention :

1. **Projet Café Epicerie Multiservices**

Le projet concerne la création d'un café épicerie multi-services.

Suite au décès de Mme Giroux, il n'y a plus de lieu convivial où se retrouver. Il devient donc de plus en plus difficile de maintenir le lien social mais aussi d'assurer l'attractivité de la commune, ces 2 points sont essentiels à notre territoire et à ses habitants.

2. **Projet Installation chaudière à granulés**

Le projet concerne l'installation d'une chaudière à granulés dans la location communale dite « Ancien gîte ».

Actuellement, le chauffage est assuré par une chaudière fioul vétuste pour laquelle il est de plus en plus compliqué de trouver des pièces de rechange lors de réparation.

3. **Projet Remplacement étrave pour le déneigement**

Le projet concerne le remplacement de l'étrave utilisée pour le déneigement des voiries communales car celle-ci commence à prendre de l'usure au niveau des articulations.

Le Conseil Municipal entérine un projet de remplacement de l'étrave.

(sous réserve du montant de la subvention reçue)

DEVIS EQUIPEMENT VIDEO DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du téléthon un vidéo projecteur avait été loué et installé dans la salle des fêtes afin de diffuser la finale de la coupe du monde de Rugby.

Monsieur le Maire rappelle que ce local est très utilisé par les associations (repas conviviaux, bals, réunion, etc) par la commune (réunions, vœux de la municipalité, repas des aînés, etc), par des particuliers (apéritifs, repas, fêtes familiales). Ce local est un lieu de vie et d'animations pour la commune et ses environs. Il est essentiel à notre territoire et à ses habitants.

Monsieur le Maire propose d'installer de manière définitive un vidéo projecteur et le matériel de sonorisation (enceinte, table de mixage, ampli, micro filaire et sans fil, pupitre).